

# SIVU DES FONTAINES

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 1er décembre 2016

### PRESENTS :

MM Eric ANTHOINE, Cyril CATHELINEAU, Pierre DUMAINE, Pierre HUGARD, Mme Marie-Antoinette METRAL, délégués titulaires,  
MM Jean-François GRANGERAT, délégués suppléants  
Début de la séance à 19 h30  
Secrétaire de séance : M. Pierre DUMAINE

Mme la Présidente remercie les élus ayant assuré sa suppléance pendant ces derniers mois d'absence.

### Compte rendu de la réunion du 28 septembre 2016

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 28 septembre 2016.

### ➤ Dissolution du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA)

Vu les conclusions de l'audit engagé par le Département de la Haute-Savoie et confié au cabinet DELOITTE, la dissolution du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA) apparaît nécessaire, au regard de la gestion de la dette, des emprunts redistribués et des subventions du Département versées par l'intermédiaire d'un tiers ;

Vu la délibération du SMDEA en date du 7 octobre 2016 qui engage un processus de dissolution, avec objectif d'aboutir au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et qui rappelle la procédure nécessitant une délibération des adhérents pour la dissolution du SMDEA et pour la reprise de la dette le cas échéant,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- EMET un avis FAVORABLE au projet de dissolution du SMDEA,
- ACCEPTE de prendre la fraction de la dette du SMDEA qui lui incombe, selon la répartition par organisme bancaire détaillée en annexe de la présente délibération,
- DONNE MANDAT à Madame la Présidente pour signer tous les actes relatifs à cette reprise de la dette.

Nom Collectivité	SIVU DES FONTAINES
<b>Nom de la banque, N° de contrat</b>	<b>CRD aux banques</b>
<b>Etablissement Caisse d'Epargne Rhône-Alpes</b>	<b>1 090 585,53 €</b>
A0111386(159)	205 340,69 €
AR010456	299 777,69 €
N°9021304	582 454,07 €
n°AR010451	3 013,08 €
<b>Etablissement Caisse des Dépôts et Consignation</b>	<b>387 000,00 €</b>
N°9636248	387 000,00 €
<b>Etablissement Caisse Française de Financement Local</b>	<b>15 262,82 €</b>
MIN204375eur/0208248/001	731,52 €
MON236713/eur/0246068	3 947,99 €
N°MON234716/eur0243647	10 583,31 €
<b>Etablissement Crédit Foncier de France</b>	<b>5 380,10 €</b>
N°07073808	5 380,10 €
<b>Société Générale Annecy</b>	<b>4 419,35 €</b>
TF(132) - contrat du 9/10/06	.4 419,35 €
<b>Grand Total</b>	<b>1 502 647,80 €</b>

➤ **Tarification – Année 2017**

Mme la Présidente rappelle qu'une mission d'actualisation de la prospective financière à moyen terme avait été confiée en 2015 au cabinet KPMG intégrant les hypothèses suivantes :

- un programme d'investissement de 2,55M€ étalé sur les 5 prochaines années
- un objectif de subventionnement à hauteur de 40% (agence de l'eau et conseil départemental)
- des données de facturation projetées sans évolution sur les années suivantes, par mesure de prudence.

Ces éléments étant maintenus, il est proposé de retenir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les tarifs H.T. figurant dans la prospective à savoir :

	Part fixe	Part variable/m3
Châtillon sur Cluses	47,00 €	1,778 €
La Rivière Enverse	47,00 €	1,778 €
Saint Sigismond	61,00 €	1,778 €

Ouï l'exposé de Madame la Présidente, le Comité Syndical, après en avoir délibéré ACCEPTE la proposition tarifaire ci-dessus.

➤ **Décisions modificatives n °3**

Madame la Présidente expose à l'assemblée qu'il convient de procéder à certains ajustements du budget primitif pour tenir compte notamment de l'amortissement de travaux réalisés en 2015. Etant précisé que ces nouvelles inscriptions ne doivent pas remettre en cause l'équilibre du budget, Madame la Présidente propose les décisions modificatives suivantes :

**SECTION D'EXPLOITATION**

Dépenses	Recettes
6811/042 : +1 871,00€	002/002 : + 0,70€
023/023 : - 1 871,00€	
022/022 : +0,70€	

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	Recettes
020/020 : +0,36€	021/021 :- 1 871,00€
25158/040: + 1 871,00€	
001/001 : + 0,36€	

Ouï l'exposé de Madame la Présidente, le Comité Syndical, après en avoir délibéré EMET un avis FAVORABLE aux décisions modificatives ci-dessus présentées.

➤ **Convention de vente d'eau par le Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre au profit du SIVU des Fontaines**

Madame la Présidente évoque l'extrême faiblesse des ressources relevée par le délégataire au cours des dernières saisons estivales. Ce constat permet de confirmer le bien-fondé des travaux d'interconnexion des 3 communes si tant est qu'il soit nécessaire de le faire. Elle a également mis en évidence l'urgence à se connecter à la Source des Feux pour anticiper une situation future similaire.

Madame la Présidente précise que des échanges avec les élus de la vallée du Giffre ont déjà eu lieu par le passé.

De nouvelles discussions ont été engagées plus récemment et un avis favorable a été émis accordant au SIVU des Fontaines l'autorisation de bénéficier du trop-plein de la Source des Feux, étant précisé que la fourniture d'eau serait refacturée 0,017€ HT/m3.

Pour mémoire, les données ci-dessous montrent que les besoins du SIVU des Fontaines restent minimes par rapport au potentiel de cette source :

Besoins SIVU des Fontaines	= 7l/s
Débit d'étiage	= 40l/s
Débit moyen	= 80l/s
Consommation de pointe du SIMG	= 12l/s

Madame la Présidente fait part de sa gratitude et de sa reconnaissance à l'égard des élus du SIMG pour cet élan de solidarité, et cette mutualisation des ressources, propices au développement harmonieux de nos territoires. Il s'agit davantage de sécuriser l'alimentation en eau potable des communes de Chatillon sur Cluses et de Saint Sigismond, que d'atteindre une situation de confort. Le SIVU des Fontaines décide donc de lancer les travaux de connexion nécessaires, dès 2017.

La discussion autour de ce dossier amène un autre débat, celui du transfert de la compétence « Eau potable », obligatoire à compter du 01/01/2020 mais également possible avant cette date butoir, par anticipation.

Plusieurs scénarii sont envisageables pour les 3 communes membres du SIVU des Fontaines et il apparaît impérieux que la réflexion au sein des intercommunalités existantes soit menée en parfaite collaboration, dans l'intérêt de tous les administrés.

La séance est levée à 20h45  
La Présidente,  
Marie-Antoinette METRAL

